ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Annexe relative aux frais médicaux

N° CHAPITRE

Nom, prénom, adresse

CODE 5.110 DE LA DÉCLARATION D'IMPÔT

Cette formule permet de lister de manière détaillée les frais médicaux, pharmaceutiques et dentaires payés durant l'année. Si vous en faites usage, vous pouvez renoncer à joindre les justificatifs de paiement. La déduction est accordée sur la base de la date du paiement.

Veuillez vous référer au code 5.110 des instructions générales.

Date du paiement (jour, mois, année)	Objet des dépenses (médecin, hôpital, dentiste, opticien, etc.)	Montant brut Fr.	Remboursement Fr.	Montant net Fr.
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	
			-	

Total des frais à charge du contribuable .....

Déduction du 5% du revenu net (code 4.910) ..... -

Montant admis en déduction à reporter sous code 5.110 de la déclaration d'impôt .....

Les justificatifs des frais médicaux ne doivent pas être joints à la présente annexe. Toutefois, l'administration fiscale se réserve le droit de procéder à un contrôle ultérieur. Aussi, les justificatifs seront conservés par le contribuable jusqu'à la liquidation définitive de la taxation.

Le contribuable ne peut pas revendiquer une déduction pour des frais pris en charge par une assurance. Le contribuable qui bénéficie ultérieurement d'un remboursement total ou partiel des frais médicaux demandés en déduction doit aviser l'autorité fiscale qui procédera à une révision de la taxation.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) ces conditions et atteste(nt) que le présent formulaire a été rempli conformément à la réalité.

Lieu et date: _____ Signature(s): _____ _____